



# MEMORANDUM

2009



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

2009

1. Réformer le mode gouvernance: garantir l'autonomie d'organisation au sein des établissements et la stabilité des règles de fonctionnement, responsabiliser et mobiliser les équipes éducatives par l'évaluation objective des résultats dans leur établissement.

2. Assurer l'égalité des établissements vis-à-vis de la Communauté française en tant que régulateur en dotant les écoles de chaque réseau d'un pouvoir organisateur indépendant.

3. Stabiliser, au minimum aux niveaux prévus par les accords de la Saint-Boniface, la part des budgets de l'enseignement affectée aux investissements et aux subventions de fonctionnement; ouvrir des perspectives budgétaires aux enseignements supérieur et de promotion sociale, ainsi qu'aux internats et centres PMS.

4. Développer un mode de financement et un calcul de l'encadrement par PO incitant les établissements à coopérer sans perte de moyens.

**11** priorités  
5. Renforcer les exigences de la formation initiale des enseignants, améliorer la sélection des candidats par rapport aux compétences nécessaires en début de carrière et développer le mentorat.

6. Mettre en place, dans un cadre garantissant les droits de chacun, des processus d'évaluation individuelle du personnel favorisant un accompagnement professionnel et une progression statutaire incluant des critères complémentaires à l'ancienneté.

7. Améliorer l'encadrement administratif des écoles fondamentales et les doter d'éducateurs pour permettre aux directeurs de se recentrer sur le pilotage de l'établissement; mettre en place le soutien administratif des centres PMS.

8. Généraliser les pratiques de remédiation immédiate dans les écoles par la formation des enseignants, l'autonomie d'organisation des moyens d'encadrement et le renforcement des collaborations entre écoles et centres PMS dans l'accompagnement des élèves; soutenir l'intégration d'élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire par un accompagnement éducatif, pédagogique et/ou paramédical en partenariat avec l'enseignement spécialisé.

9. Permettre aux écoles gérant les plus grandes difficultés scolaires d'attirer, de recruter et de conserver le personnel le plus motivé et le plus expérimenté, grâce à des dispositifs particuliers d'organisation du travail et de valorisation de la pénibilité de leur mission.

10. Développer des projets-pilotes, sur base volontaire et en priorité pour les écoles concentrant les difficultés scolaires, par la conclusion d'un contrat accordant une autonomie d'organisation renforcée alliée à une programmation de l'évaluation des résultats.

11. Rendre l'orientation vers l'enseignement qualifiant plus attractive par la précision de ses objectifs, par le développement d'écoles organisant un premier degré d'observation autonome des autres degrés (DOA) et par des mesures encourageant le redéploiement de l'offre d'enseignement qualifiant aux deuxième et troisième degrés.

[www.segeg.be](http://www.segeg.be) > mémorandum